

# Le Corps européen de solidarité encourage le volontariat

Plus de 96 millions d'euros sont dédiés en 2019 à l'accueil de jeunes volontaires, stagiaires ou encore employés au sein du Corps européen de solidarité. Des financements accessibles aux associations labellisées. Prochaine échéance en octobre.

« **L'**objectif du Corps européen de solidarité est de donner aux jeunes la possibilité de prendre part à tout un éventail d'activités destinées à faire face à des situations difficiles dans l'ensemble de l'Union européenne. »

## 100 000 jeunes

Lancé en décembre 2016 et initialement mis en œuvre au travers de huit programmes européens différents (« Erasmus + », « EaSI », « Life », Fonds « Asile et migration », « Santé », « L'Europe pour les citoyens », Feder et Feader), le Corps européen de solidarité est, depuis septembre 2018, doté d'un cadre juridique et d'un financement propres. Le budget général de la période 2018-2020 est de 375,6 millions d'euros, ce qui devrait permettre à au moins 100 000 jeunes de participer au Corps européen de solidarité d'ici la fin de cette phase du dispositif. La Commission européenne a d'ores et déjà proposé de le poursuivre en une 3<sup>e</sup> phase allant de 2021 à 2027 et d'y allouer 1,26 milliard d'euros, donnant la possibilité à un minimum de 350 000 jeunes de s'engager dans une activité de solidarité.

## De 3 à 12 mois

Le dispositif finance des projets de volontariat, des stages hors cursus scolaire et



© Encierro - stock.adobe.com

des emplois, ainsi que des projets de solidarité, accessibles à des jeunes de 18 à 30 ans originaires d'un État membre de l'Union européenne (et d'autres pays partenaires). Les volontariats durent de 2 à 12 mois, peuvent être individuels ou collectifs, ne sont pas rémunérés et doivent avoir lieu dans un autre pays que celui de résidence. Le jeune est logé et nourri, et perçoit une indemnité pour son voyage ainsi que de l'argent de poche. Un emploi soutenu dure de 3 à 12 mois à temps plein. Le jeune est rémunéré par l'organisation employeur. Les stages durent de 2 à 6 mois, sont rémunérés et doivent comprendre un volet d'apprentissage et de formation. Dans les deux cas, le jeune reçoit une allocation de déménagement. Les projets de solidarité sont des initiatives locales, d'une durée de 2 à 12 mois, créées et menées par des groupes d'au moins 5 jeunes résidents d'un même pays au profit de leur communauté mais présentant une valeur ajoutée européenne claire.

## Procédures en ligne

L'appel à propositions 2019 est doté d'un budget de 96,33 millions d'euros. Les associations peuvent accueillir un ou plusieurs jeunes du Corps européen de solidarité si elles mènent une activité qui entre dans les thématiques soute-

nues (voir encadré). Avant de demander un financement, elles doivent au préalable obtenir un label de qualité et adhérer à la charte du Corps européen de solidarité. Cette démarche peut se faire dès maintenant mais nécessite de s'être identifié sur le portail des participants de la Commission européenne et d'avoir créé son code PIC. Les dossiers de demande de subvention sont à soumettre en ligne sans oublier de joindre les annexes. La prochaine échéance est le 1<sup>er</sup> octobre. Une fois autorisée, l'association pourra utiliser le système Pass (Placement Administration and Support System) qui met en relation les organismes d'accueil et les participants. Les démarches sont instruites par l'Agence Erasmus + mais tous les dépôts et suivis se font en ligne via le portail européen [bit.ly/2UYYSBi](http://bit.ly/2UYYSBi). ■

Michel Lulek

### En savoir plus

Agence Erasmus + France – Jeunesse et Sport, [bit.ly/2SdwTJ6](http://bit.ly/2SdwTJ6)

Le guide du programme qui détaille les critères d'éligibilité, règles de financement, etc. pour chaque type d'activité, [bit.ly/2QoBagd](http://bit.ly/2QoBagd).

## LES THÉMATIQUES SOUTENUES

Les projets relevant du Corps européen de solidarité peuvent être liés à : l'inclusion, l'accueil et l'intégration des réfugiés et des migrants, la citoyenneté et la participation démocratique, l'environnement et la protection de la nature, la santé et le bien-être, l'éducation et la formation, l'emploi et l'entrepreneuriat, la créativité et la culture, le sport...